

Paris, le 02 décembre 2024

Le maïs, une filière de solutions : répondre à tous les marchés et relever tous les défis

A l'occasion d'une conférence de presse jeudi 28 novembre consacrée aux résultats de la campagne maïs 2024, l'AGPM a porté une ambition forte : faire du maïs une véritable filière de solutions et accroître significativement les surfaces en regagnant au moins 500 000 hectares en France, pour répondre à tous les marchés et relever tous les défis. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à deux conditions : assurer la résilience du maïs en garantissant l'accès aux moyens de production essentiels, et garantir la compétitivité des exploitations maïsicoles et de nos filières pour en assurer l'avenir.

Après un démarrage très compliqué en raison de pluies abondantes pendant l'hiver et au printemps, les résultats de la campagne se révèlent très satisfaisants, avec des surfaces en croissance de 12%, les portant à 1,39 millions d'hectares. Les données de l'institut Arvalis annoncent une production de **13,9 millions de tonnes de maïs grain soit 10% de plus que 2023, avec un rendement de 99,5 quintaux/hectare au-delà de la moyenne quinquennale.**

Si ces résultats sont une bonne nouvelle pour les producteurs, le syndicat maïsicole a tenu à nuancer : alors qu'en France, comme en Europe, la tendance de fond est à la contraction des surfaces et de la production de maïs, il est urgent d'apporter de la sécurité aux agriculteurs pour favoriser le choix de la plante maïs dans les assolements. Face aux enjeux de souveraineté alimentaire et énergétique, de lutte contre changement climatique et d'amélioration de l'impact environnemental de nos productions : le maïs est une des solutions !

Forte productivité, excellente valorisation de l'apport en azote et en eau, faible Indice de Fréquence de Traitement (IFT) pour les produits phytosanitaires et grande capacité de captation et de stockage de carbone (25t de CO₂ captées pour 3t de CO₂ émises pour produire un hectare de maïs grain – Source Arvalis) : le maïs est un atout face à l'ensemble des défis posés à l'agriculture française et il est essentiel d'investir sur la culture dans tous les territoires pour en profiter.

Toutefois, l'accroissement des surfaces de maïs afin de répondre aux enjeux de souveraineté française et européenne ne pourra se faire qu'à deux conditions essentielles pour la filière :

- **Assurer la résilience du maïs en garantissant l'accès à l'ensemble des moyens de production nécessaires :**
 - **Sur les intrants, nous appelons à revoir la méthodologie de l'ANSES : sur la priorisation du traitement des dossiers afin d'éviter les impasses et sur la prise en compte des enjeux économiques de filières dans la délivrance d'autorisations de mise en marché des molécules ;**

- Sur l'accès à l'eau pour faire face aux effets du changement climatique, il est urgent de développer les solutions de stockage et de favoriser l'irrigation, notamment en inscrivant l'agriculture comme intérêt général majeur et en menant des études d'impacts socio-économiques et pas seulement sur l'environnement ;
- Sur l'innovation, nous appelons à avancer sur la réglementation NBT pour bénéficier au plus vite d'un cadre adapté à l'investissement et leur usage en Europe.
- **Garantir la compétitivité de nos filières et de nos exploitations pour en assurer la pérennité et l'avenir :**
 - Il est urgent de mettre fin aux surtranspositions franco-françaises notamment quant à la possibilité d'user de certaines molécules phytosanitaires ;
 - Il est indispensable d'alléger les normes, de simplifier leur application et de limiter les contrôles administratifs imposés aux agriculteurs ;
 - Enfin, il est essentiel d'assurer l'harmonisation des règles du jeu dans les échanges commerciaux en mettant en place le principe de réciprocité au travers de clauses et mesures miroir. Il s'agit également de réactiver des processus de protection de nos agricultures en particulier avec des protections tarifaires aux frontières et des clauses de sauvegarde ciblées.

« Parce le maïs est une filière de solutions, notre ambition est claire : accroître les surfaces pour atteindre au moins 3 millions ha en France. Face au changement climatique et à l'accroissement démographique, il nous faut produire pour répondre à l'ensemble de nos marchés et relever les défis de la transition environnementale. Pour y parvenir, nous devons disposer des moyens techniques mais également être compétitifs et de rémunérer les producteurs plus justement. C'est tout le sens des actions menées par l'AGPM au quotidien ! », déclare **Franck Laborde, président de l'AGPM.**

Chiffres clés

2,7

millions d'hectares
Toutes surfaces de maïs

25

millions de tonnes
Tous types de maïs

150 000

producteurs
Toutes filières de maïs

L'AGPM en bref

Président : Franck LABORDE

Directrice générale : Céline DUROC

L'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs) est une association du réseau de la FNSEA représentant les intérêts des producteurs français de maïs et de l'ensemble des filières maïs (grain, fourrage, semence, doux et pop-corn).

Site Internet : www.maizeurop.com

Contact presse

Cécile BRUN - Bazaille Consulting

cecile.brun@bazailleconsulting.com

06.42.93.30.40

Guillaume LE HOAN - AGPM

guillaume.le-hoan@agpm.com

06.16.04.42.30

